



Non assistance a personne en danger

Par **CamoJungle**, le 18/11/2011 à 20:39

|||||

Par **CamoJungle**, le 18/11/2011 à 20:40

|||||

Par **mimi493**, le 18/11/2011 à 20:49

[citation]J'ai ete condamner pour les appel et pour les degat materiel par la justice il y a deja longtemps...

J'aimerais savoir si madame Y peu etre condamner pour non assistance a personne en danger ?? [citation] j'en deduis donc que c'est vieux.

Si les faits ont plus de 3 ans, même pas la peine de se pencher sur la question.

Sur le fond, je n'ai pas lu (trop difficile de comprendre un tel galimatias, il y a un correcteur intégré, vous pourriez faire l'effort de vous en servir)

Par **CamoJungle**, le 18/11/2011 à 21:05

|||||